

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Réunion ordinaire du 28 JANVIER 2025**

Nombre de Conseillers : 12

Présents : 9

Quorum atteint (7)

Pouvoirs : 1

Votants : 10



L'an deux mil vingt-cinq le vingt-huit du mois de janvier à 18h45, le Conseil Municipal de la Commune d'Assais-Les-Jumeaux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle de la Mairie, sous la Présidence de M. Jean-Claude LAURANTIN, Maire de la Commune d'Assais-Les-Jumeaux

Date de la convocation : 22 janvier 2025

Etaient présents :

Jean-Claude LAURANTIN, Fabrice DURAND, Jean-Louis RIDOUARD, Christophe POTET, Sabrina LAURENTIN, Annie LAURENTIN, Joël NERBUSSON, Alexandre NIKSARLIAN, Fabrice ADAMO et Sophie RIVALLEAU (arrivée à 19h18)

Excusés :

- ✓ M. Christian PRUNIER a donné procuration à M. Jean-Louis RIDOUARD
- ✓ M. Adrien MILLET

Sabrina LAURENTIN a été nommée secrétaire de séance.

=====

**RESSOURCES HUMAINES  
Ouverture d'un poste d'Adjoint Administratif Principal de 2<sup>ème</sup> Classe  
Emploi permanent à 20h/semaine  
A compter du 1<sup>er</sup> mars 2025**

- Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8
- Vu le budget,
- Vu le tableau des emplois et des effectifs,
- Considérant les besoins du service administratif

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **DECIDE**, à l'unanimité des membres présents et représentés

- ▶ De créer à compter du 1<sup>er</sup> mars 2025 un poste d'Adjoint Administratif Principal de 2<sup>ème</sup> Classe à 20h/semaine,
- ▶ De dire que les horaires de travail de cet agent seront indiqués dans sa fiche de poste,
- ▶ Qu'à la demande de l'employeur ou avec son autorisation, l'agent pourra exceptionnellement travailler en dehors de ses horaires habituels de travail définis ci-dessus. Les heures supplémentaires ainsi effectuées, devront respecter les garanties minimales prévues par le décret 2000-815 du 25 août 2000 :
  - Des heures ainsi effectuées seront alors, en priorité, à récupérer
  - De modifier en conséquence le tableau des effectifs

- ▶ Que ce poste sera pourvu par voie statutaire ou à défaut contractuelle
- ▶ D'autoriser M. Le Maire à signer tous les documents se rapportant à l'ouverture de ce poste

Fait à Assais-Les-Jumeaux, le 29 janvier 2025  
Et ont signé Le Maire et le Secrétaire

Le Secrétaire de Séance,  
Sabrina LAURENTIN,



Le Maire,  
Jean-Claude LAURANTIN



AR-Préfecture

079-217900166-20250129-8-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 29-01-2025

Publication le : 29-01-2025